

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Formiguères.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/43233

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



Contacts **Adressez vos chèques à :**



↳ **Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65
E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



↳ **Mairie de FORMIGUERES**

1, place de l'église
66210 FORMIGUERES

Tél. : +33 4 68 04 41 73
E-Mail : mairie@mairiedeformigueres.fr

SOUSCRIPTION

Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/43233



CLOCHER MUR
EGLISE SAINTE MARIE
FORMIGUERES



Le Clocher-mur de l'Eglise Sainte Marie

Capitale historique du Capcir, Formiguères est un village des Pyrénées Orientales situé à 1 500 mètres d'altitude, comptant moins de 500 habitants.

Elément majeur du patrimoine architectural de la commune, l'Eglise Sainte Marie a été consacrée le 21 septembre 873 par Sigebod, archevêque de Narbonne.

Elle est consacrée une seconde fois après un agrandissement conduit par Eribert, abbé de Jocou, le 6 octobre 1019.

Formiguères était une des résidences d'été des Rois de Majorque. Sanche 1^{er} y soignait son asthme, il y décéda le 4 septembre 1324 : en attendant le transport de son corps à Perpignan pour y être inhumé, il fut enseveli au seuil de l'Eglise Sainte Marie.

L'architecture de l'Eglise Sainte Marie est de type roman, sa fortification fut réalisée à la fin du 14^{ème} siècle sous le roi Pierre d'Aragon.



Le clocher-mur tel que nous le connaissons aujourd'hui, date probablement de cette époque.

La cloche la plus ancienne porte en latin la mention « Jésus, Salut Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec toi. C'est la voix du Seigneur qui sonne. L'an 1488. Dieu nous te louons. ».

Sa façade est classée au titre des Monuments Historiques en 1913.

Ayant souffert au fil du temps des intempéries mais aussi des différents entretiens et réparations réalisés sans prise en compte de l'édifice dans sa globalité, le clocher-mur de l'Eglise Sainte Marie de Formiguères présente des défauts qu'il convient de corriger. Des chutes de morceaux d'enduits en 2015 ont conduit la municipalité à sécuriser provisoirement le parvis en faisant poser un filet de protection.

Soucieuse de la préservation de son patrimoine, la commune a décidé de procéder à la restauration de la façade classée dans le respect de l'édifice. Remise en état de la partie romane, traitement du clocher-mur, remplacement du joug des cloches en acier par des jougs en bois, rénovation du portail.



Montant et nature des travaux

Le coût total estimé des travaux de maçonnerie, pierre de taille, couverture et autres travaux de restauration du clocher-mur est de :

117 600 €H.T.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du « Clocher-mur de Formiguères » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €
 150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
 de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine – Clocher-mur de Formiguères**
Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Clocher-mur de Formiguères ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/43233

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.